

L'avenir des écoles de musique en Suisse. Partie 3, Organisation flexible des écoles de musique (OFEM)

Autor(en): **Renggli, Willi**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Animato**

Band (Jahr): **21 (1997)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-958928>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'avenir des écoles de musique en Suisse (3^e partie)

Organisation flexible des écoles de musique (OFEM)

Certains aspects d'une organisation flexible des écoles de musique avaient été évoqués dans un article introductif paru dans «Animato» 97/1. Voici une description plus détaillée du concept OFEM.

Le concept OFEM se base sur la structure habituelle d'une école de musique. Celle-ci comprend la formation musicale de base (initiation), les branches collectives, l'enseignement instrumental flexible et des offres complémentaires.

Formation musicale de base (initiation)

La formation musicale de base, également appelée initiation musicale, constitue le fondement de tout enseignement d'une école de musique. C'est là que se décide l'orientation que prendra la suite de l'enseignement, voire même le rapport en général avec la musique. Les objectifs et les contenus de cette branche introductive doivent être clairement définis. Il faut que les enseignants puissent garantir un conseil de qualité en vue d'une éventuelle poursuite des études à l'école de musique. C'est pourquoi de nombreuses écoles de musique, craignant une baisse de niveau liée à des enseignants et des organes de surveillance non qualifiés, refusent que l'école publique prenne en charge la formation musicale de base. En revanche, tout le monde saluerait une intégration de cette formation au programme de l'école publique pour autant que les enseignants de l'école de musique soient maintenus et restent placés sous la surveillance de cette dernière.

Branches collectives

Dans le concept de formation de l'OFEM, l'enseignement sous forme de branches collectives occupe une place centrale. Pour conduire l'être humain à la musique, la communication revêt une importance essentielle. Même le musicien jouant en solo aimerait être écouté. L'enseignement de la musique ne devrait donc pas se limiter à un enseignement instrumental

individuel, qui s'ajoute déjà à l'exercice personnel.

Les branches collectives se consacrent principalement à la pratique commune de la musique. Certaines branches collectives, telles que le chant, le jeu sur des instruments élémentaires ou l'improvisation, peuvent être suivies sans enseignement instrumental parallèle. D'autres, comme les ensembles, les orchestres, les bands ou les groupes de musique folklorique, requièrent en revanche des connaissances acquises dans le cadre d'un enseignement instrumental.

Enseignement instrumental

Les élèves qui manquent d'enthousiasme et de persévérance pour apprendre un instrument restent en relation avec la formation musicale et l'école de musique en suivant une branche collective. Mais ceux qui veulent apprendre sérieusement à jouer d'un instrument auront besoin de suivre, en plus de la branche collective obligatoire, l'enseignement instrumental de groupe ou, si nécessaire, l'enseignement instrumental individuel.

L'enseignement instrumental en groupe fait actuellement de nouveau l'objet de sérieuses discussions. Désormais, ce ne sont du moins plus seulement des considérations financières qui stimulent ses défenseurs, mais aussi de nombreuses expériences positives liées à la motivation des élèves, à l'efficacité de l'apprentissage et à d'importants processus de dynamique de groupe.

Pour autant que l'on dispose d'enseignants qualifiés, personne ne conteste qu'un enseignement de groupe d'une durée allongée, correspondant au cumul des heures d'enseignement instrumental individuel – soit, pour un groupe de trois élèves, 90 minutes d'enseignement de groupe au lieu de 3 fois 30 minutes d'enseignement individuel – permet de nombreuses innovations aux conséquences positives.

Délimitation entre enseignement instrumental de groupe et branches collectives

Le concept OFEM recherche des formes ouvertes et diversifiées d'enseignement instrumental de groupe, pouvant même réunir des élèves d'âge ou de niveau différents. Pendant la durée prolongée de ces cours, des périodes devraient être consacrées aussi bien à l'apprentissage en commun qu'à l'exercice personnel et à la prise en charge individuelle. Dans l'enseignement instrumental de groupe, la prestation personnelle occupe toutefois la place centrale.

Alors que dans la branche collective, c'est au contraire l'œuvre interprétée en commun ou l'improvisation qui prédomine, tous les aspects théoriques et historiques étant abordés par le biais de la littérature musicale ou des formes d'improvisation pratiquées.

Offres complémentaires

Les branches complémentaires peuvent être suivies parallèlement à une branche collective et à un enseignement instrumental. Mais on a aussi la possibilité de les choisir comme unique activité à l'école de musique. Les branches complémentaires peuvent également être conçues de manière à être autofinancées. Les avantages présentés par ces offres complémentaires sont les suivants:

- possibilité d'intéresser de nouvelles personnes à l'école de musique
- meilleure utilisation de l'infrastructure existante
- possibilité d'élever la charge de cours de professeurs flexibles par l'enseignement de branches complémentaires
- dans notre société actuelle, les branches complémentaires permettent à de nombreuses personnes vivant dans la solitude d'organiser leurs loisirs d'une manière sensée; cet aspect devrait aussi être reconnu par les autorités politiques.

L'enseignement pour adultes connaît un succès grandissant dans de nombreuses écoles de musique. A ce niveau, la Suisse a beaucoup de retard à rattraper par rapport à de nombreux pays européens. Bien des adultes souhaiteraient par exemple apprendre un nouvel instrument ou rafraîchir leurs connaissances pour pouvoir jouer ou chanter en commun. Les adultes abordent cependant l'apprentissage d'une autre manière que les enfants. Ils savent ce qu'ils veulent et peuvent se motiver eux-mêmes. La plupart du temps, les professeurs sont insuffisamment formés pour l'enseignement des adultes. Un élargissement des compétences par l'expérience personnelle et la formation continue permet de combler des lacunes à ce niveau.

Le travail avec des handicapés est une prestation de plus en plus demandée aux écoles de musique. Pour les personnes handicapées, le contact avec la musique revêt souvent une grande importance. Les besoins et les contenus de l'enseignement doivent être soigneusement adaptés, et les enseignants spécialement formés.

L'encouragement des talents est nécessaire. Des écoles de musique spécialisées («Fachmu-

STEINWAY & SONS
Bösendorfer
Boston
AGENCE OFFICIELLE

Kneifel SA Pianos
Rue du Marche 20
(Passage du Terrallet)
1204 Genève
Tel. 022 310 17 60

KNEIFEL

sikschulen») devraient permettre aux jeunes voulant exercer professionnellement la musique de suivre des études préparatoires. Mais l'encouragement devrait aussi s'adresser d'une manière ciblée à des élèves particulièrement doués et assidus.

Le théâtre, le mouvement, la danse, la peinture et le bricolage sont des branches complémentaires qui tendent à orienter l'école de musique vers une école des arts. Il faut tenir compte de l'offre déjà existante, et des analyses de marché sont recommandées.

Les projets ont souvent pour objectif la représentation de musicaux, l'organisation de concerts ou de fêtes. Des personnes extérieures à l'école de musique peuvent y être associées pour une période limitée. On peut également envisager des projets d'une semaine proposant une offre spéciale en remplacement des cours réguliers.

Enseignants

Le concept OFEM ne doit pas être imposé, mais au contraire élaboré de manière progressive par les enseignants. Les processus de groupe demandent du temps, raison pour laquelle, les cours suivis par plusieurs élèves sont prolongés; ainsi, avec le temps, même la frustration et le stress disparaissent au profit d'un apprentissage stimulant.

Pour pouvoir réaliser cet objectif, il faut des enseignants motivés, prêts à découvrir des terres inconnues, à faire des essais et à accumuler de nouvelles expériences ensemble avec d'autres enseignants. A cet effet, les échanges d'idées, les visites de cours réciproques, les essais réalisés en commun s'avèrent bien plus utiles qu'un cours de perfectionnement. Les enseignants que l'on recherche doivent avoir le courage d'améliorer non seulement leur technique de jeu, mais aussi leurs aptitudes pédagogiques. Ce sont de tels enseignants ou équipes d'enseignants, soutenus par leurs directeurs d'écoles et les commissions, qui transformeront à l'avenir les écoles de musique.

Willi Renggli/AC

Littérature:

En plus de la littérature déjà mentionnée dans les précédents articles, voir également:
Gerhard Wolters: *Multidimensionaler Instrumentalunterricht*, édité par l'auteur.
Musikschulen in Europa, Schott-Verlag, Mainz 1995.

Eines ist sicher.

winterthur

Neue Töne im Jecklin Musikhaus

102 Jahre hat es gedauert, bis das Musikhaus Jecklin am Pfauen in Zürich zum «Komplettmusikhaus» wurde. Neu umfasst die Angebotspalette auch Blasinstrumente.

pd. 1895 begann der Klavierlehrer und Firmengründer Peter Jecklin (1854–1913) mit dem Verkauf der ersten Tasteninstrumente. Im Laufe der Zeit wurde das Sortiment erweitert durch Schallplatten (1928), Unterhaltungselektronik (1929), Saiteninstrumente (1935), Noten und Musikliteratur (1940), Orgeln (1961), Synthesizer, elektronische Orgeln, Keyboards (1985) und Percussionsinstrumente, Schlagzeuge, E-Gitarren und E-Bässe (1996).

Ab August dieses Jahres weht nun ein neuer Wind durch das eben renovierte Haus am Pfauen. Ein umfassendes Sortiment an Holz- und Blechblasinstrumenten der bekanntesten Marken und aller Preisklassen hat seine Heimat in modernen, hellen Räumen gefunden. Instrumente für Anfänger, Amateure, professionelle Musikerinnen und Musiker, aber auch für Blasorchester und Brassbands, von der Blockflöte über Piccolo, Querflöte, Klarinette, Oboe, Fagott, Saxophon, Trompete, Kornett, Posaune, Waldhorn, Flügelhorn, Es-Horn bis hin zum Euphonium und zur Tuba, werden hier zum Kauf und zur Miete angeboten.

Das Jecklin Musikhaus möchte sich aber nicht zum Musikwarenhause entwickeln, sondern Fachspezialist bleiben. So gelten für die neue Blasinstrumentenabteilung die gleichen Grundsätze wie für die Saiteninstrumenten- und die Klavierabteilung: breites Sortiment, fachgerechte Beratung, weitgehende Serviceleistungen und ausgebaute Werkstätten. Werner Kubli, der sich in den vergangenen Jahren zum hochqualifizierten Blechblasinstrumenten-Reparateur entwickelt hat und dieser Instrumentensparte auch als Dirigent eines Musikvereins verbunden ist, betreut den Blechblasbereich, und Bernd Schille, Holzblasinstrumentenmacher mit Meisterprüfung, ist auf Querflöten, Klarinetten und Saxophone spezialisiert.

Am Samstag, 20. September, findet ein Tag der offenen Tür mit vielen Attraktivitäten und Aktionen statt und bietet einer breiten Öffentlichkeit Einblick nicht nur in die neue Blasinstrumentenabteilung, sondern auch in alle anderen Abteilungen des renovierten Hauses.